

Offre de lancement — Robots d'entretien

Conditions générales et modalités complètes

Achetez un robot aspirateur, aspirateurs/laveurs, tondeuses ou robot piscine, recevez 50€ offerts en bon d'achat, valable sur tout le site, à valoir sur votre prochaine commande.

Article 1 — Organisateur

Son-Vidéo.com, SAS au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 309 avenue du général de Gaulle - 94 500 CHAMPIGNY Cedex, organise un jeu-concours intitulé.

Intitulé	Offre de lancement sur les robots d'entretien
Mécanique	Bon d'achat différé de 50€ offert pour tout achat d'un robot aspirateur, robot tondeuse ou robot piscine
Récompense	Un bon d'achat unique d'une valeur de 50 € à valoir sur une prochaine commande d'une valeur de 250 € ou plus.

Article 2 — Durée de l'offre

L'offre est valable à compter de sa date de mise en ligne sur easylounge.com et jusqu'au 1er juillet 2026 à 23h59 (heure de Paris). L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée sans préavis.

Article 3 — Produits éligibles

L'offre est valable uniquement sur les produits disponibles à la vente sur EasyLounge.com au moment de la commande, dans les catégories « Robots aspirateurs », « Robots aspirateurs/laveurs », « Robots de piscine » et « Robots tondeuses ».

Sont exclus de l'offre les produits d'occasion, reconditionnés ainsi que les produits vendus par des vendeurs tiers.

Article 4 — Conditions d'attribution du bon d'achat

4.1 — Éligibilité

L'offre est réservée aux clients particuliers disposant d'un compte client actif sur [easylounge.com](https://www.easylounge.com), résidant en France métropolitaine.

4.2 — Commande éligible

La commande doit comporter au moins un produit des catégories listées à l'Article 3, le modèle « Dreame D20 Air Plus » étant exclue de l'offre.

4.3 — Attribution

Le bon d'achat est attribué individuellement, par compte client. Un seul bon d'achat est accordé par compte client, quelle que soit la valeur de la commande.

4.4 — Communication

Le code du bon d'achat est communiqué au client par e-mail, à l'adresse associée à son compte EasyLounge, après validation de la commande éligible. L'envoi du code est effectué dans un délai raisonnable, sans engagement de délai précis de la part d'EasyLounge.

Article 5 — Modalités d'utilisation du bon d'achat

5.1 — Valeur

Le bon d'achat est d'une valeur fixe de 50€ et est à valoir sur une prochaine commande d'une valeur de 250 € ou plus.

5.2 — Utilisation

Le bon est utilisable en une seule fois, sur une prochaine commande passée sur [easylounge.com](https://www.easylounge.com), d'une valeur de 250 € ou plus. Il ne peut pas être fractionné ni combiné avec un autre bon d'achat ou code promotionnel.

5.3 — Validité

Le bon d'achat est valable 90 jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, il sera automatiquement invalidé sans possibilité de prolongation.

5.4 — Périmètre d'utilisation

Le bon est valable sur l'ensemble du site easylounge.com.

5.5 — Non remboursable

Le bon d'achat ne peut être ni remboursé en espèces, ni échangé contre un autre avantage, ni cédé à un tiers.

5.6 — Utilisation unique

Chaque code est à usage unique et lié au compte client du bénéficiaire. Toute tentative d'utilisation frauduleuse entraînera l'invalidation du bon.

Article 6 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique empêchant la participation à l'offre ou l'utilisation du bon d'achat, dès lors que ces dysfonctionnements ne lui sont pas directement imputables. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler l'opération en cas de force majeure.

Article 7 — Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de cette offre sont utilisées exclusivement pour la gestion de l'opération et l'envoi du bon d'achat. Elles ne sont pas cédées à des tiers.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en contactant : rgpd@easylounge.com.

Article 8 — Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.